

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	Séance du 2 février 2017
	Compte-rendu affiché le 10 février 2017
art. 16 Code Municipal : 35	Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2016
en exercice : 35	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
qui ont pris part à la délibération 34	Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : Mme VILLARET Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services

<u>OBJET</u>	Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET (à partir du rapport n° 2), GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÉN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE, VILLARET, GRÉLARD (à partir du rapport n° 3), ASTIER (pouvoir à M. GILLET jusqu'au rapport n° 3), ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO, COSSON, PIOT, TULOUP, LATHUILIÈRE (à partir du rapport n° 3), PONTVIANNE,
5	
BUDGET PRIMITIF 2017 - VILLE	Membres excusés : MM. RODRIGUEZ (pouvoir à Mme BOIRON), ALLES (pouvoir à Mme BAZAILLE), ELEFOTHERATOS (pouvoir à M. ISAAC-SIBILLE),
	Membre absente : Mme COATIVY.

Madame le Maire, explique que le budget primitif (BP) 2017, en fonctionnement comme en investissement, sera voté par nature au niveau du chapitre, avec certains crédits d'équipement ventilés par opération et une répartition croisée des crédits par fonction, conformément aux dispositions de la délibération du 14 septembre 1995. Il est complété par un budget annexe « lotissement Sainte-Barbe », qui fait l'objet d'un rapport distinct.

Ce budget s'inscrit dans la continuité du débat d'orientations budgétaires du 20 décembre 2016, lequel mettait en évidence l'impact de la réduction massive des dotations de l'État sur le budget communal. Alors que ces dernières ont diminué de 1,8 M€ par rapport à leur niveau de 2013, la municipalité, en responsabilité, met en oeuvre un plan d'économies sans précédent pour maintenir la qualité des services rendus aux Fidésiens. Cette démarche, qui mobilise l'ensemble des services municipaux et porte sur l'ensemble des champs d'actions de la collectivité, vise à optimiser l'organisation et à réinterroger les modes de production des services publics secteur par secteur, en adaptant les moyens. Les mesures prises ont d'ores et déjà conduit à une économie structurelle annuelle de l'ordre de 500 K€, permettant de redéployer les moyens en direction des priorités municipales.

Ainsi, conformément aux orientations présentées en décembre 2016, les crédits du budget 2017 alimenteront notamment les actions suivantes, qui s'ajoutent à toutes celles menées par la municipalité qui ne se traduisent pas par la mobilisation de financements budgétaires :

* Renforcer la proximité avec les Fidésiens, accompagner les familles et préparer "la mairie de demain"

- Poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux : travaux 2017 à intervenir sur l'Hôtel de Ville, le gymnase Barlet et le groupe scolaire Châtelain ;
- Modernisation des services municipaux : déploiement de la dématérialisation pour un traitement plus réactif des demandes des usagers et une simplification des démarches administratives (plateforme de gestion des courriers et des factures, développement des démarches en ligne), évolution de la fonction accueil à travers la réorganisation des services et la formation du personnel, nouvelle formule du magazine municipal *Mosaïque* et évolution des supports de communication ;
- Dynamisation des quartiers et modernisation des équipements de proximité : poursuite de la requalification du quartier La Plaine-Chantegrillet avec les travaux de regroupement des groupes scolaires, réhabilitation de la résidence pour personnes âgées *Beausoleil*, réhabilitation des crèches de *Cuzieu*, réhabilitation de l'annexe du cimetière, réfection des courts du tennis club municipal ;
- Animation de la Ville : organisation d'un raid sportif, pour rassembler sportifs et familles, et participer au rayonnement de la commune au sein de la Métropole ;
- Promotion du logement social : constitution d'une enveloppe dédiée au financement des bailleurs sociaux, en accompagnement des garanties d'emprunts accordées par la Ville ;
- Développement de l'offre de services à la personne : extension des réseaux pour l'accueil d'une clinique de soins de suite sur le chemin du Haut du bois, cession des locaux de la copropriété Chavril en vue l'installation de deux médecins, en lien avec le projet d'implantation d'une maison médicale sur le terrain municipal à céder au *Green Chavril* ;
- Accompagnement des familles les plus fragiles, des demandeurs d'emplois et des personnes âgées à travers les actions portées par le CCAS.

* Améliorer le cadre de vie

- Valorisation de la ceinture verte et de l'environnement naturel de la Ville : mise en œuvre du projet Nature, aménagement des berges de l'Yzeron, constitution d'une enveloppe financière pour les acquisitions foncières, poursuite de l'aménagement des parcours forestiers au parc du Brûlet, valorisation et sécurisation des parcs et jardins, diagnostic sanitaire des arbres communaux, modernisation de l'éclairage public, enfouissement des réseaux situés chemin du Plan du Loup et carrefour Charcot/Foch.

* Développer le commerce et l'économie locale

- Déclinaison des mesures de soutien au tissu commercial identifiées dans le cadre de l'étude menée en partenariat avec la CCI, soutien apporté au Réseau des Entreprises Fidésiennes, mise en place d'une signalétique relative aux pôles commerciaux ;
- Finalisation du processus de vente des lots du lotissement d'activités *Sainte Barbe*, pour l'implantation d'entreprises.

* Valoriser, sécuriser et préserver le patrimoine communal

- Etudes de maîtrise d'œuvre relatives à la réhabilitation de l'église du Centre ;
- Sécurisation du pont-siphon de l'Aqueduc de Beaunant ;
- Sécurisation de la Balme des Santons et études relatives à celle de Taffignon.

* Renforcer la sécurité et la tranquillité publique

- Déploiement d'un dispositif de vidéo-protection sur 3 secteurs de la commune, adaptation des horaires de la police municipale et amélioration de l'équipement des policiers.

* Accroître le rayonnement culturel de la commune

- 3ème édition de la saison culturelle avec maintien des objectifs de soutien à la création artistique et d'accessibilité de la diffusion culturelle aux publics empêchés ;

- Finalisation du nouvel espace numérique à la bibliothèque et développement des nouveaux outils multimédias.

* Maintenir un fort niveau de service en direction de l'enfance et de la vie scolaire

- Maintien du niveau actuel d'interventions pédagogiques sport et culture en milieu scolaire, lequel va largement au-delà des obligations légales, maintien des objectifs du PEDT dans le cadre de la nouvelle organisation à mettre en place à la rentrée de septembre 2017 ;
- Poursuite du plan d'équipement numérique des écoles, avec le déploiement de nouveaux tableaux numériques interactifs ;
- Plan de sécurisation des écoles et des crèches ;
- Engagement des études relatives au regroupement des écoles des Provinces, parallèlement à la réalisation des travaux de regroupement des écoles La Plaine-Changrillet.

* Maintien du soutien aux acteurs associatifs

- Maintien de l'enveloppe globale des subventions aux associations et du principe de mise à disposition gratuite des locaux municipaux.

D'une manière générale, le développement durable et l'Agenda 21 de la Ville irriguent l'ensemble des projets portés par la municipalité, de leur conception à leur réalisation. A ce titre, notamment, le budget intègre les crédits nécessaires à la poursuite du programme général de rénovation énergétique des bâtiments, lequel portera en 2017 sur le groupe scolaire Châtelain.

Du point de vue de la construction budgétaire, les déterminants du budget primitif sont :

- La stabilisation des dépenses courantes, malgré les frais exceptionnels induits par le chantier de restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville ;
- Un programme d'équipement de 5,6 M€, équilibré par un emprunt théorique de 4,8 M€ dont le montant sera diminué à proportion du résultat excédentaire 2016 à reprendre en cours d'exercice ;
- Le maintien des taux d'imposition.

Le BP2017 représente un volume total de crédits de 27 059 091,01 €, contre 26 011 757,72 € au budget 2016.

Il s'articule comme suit :

- Section de fonctionnement : 20 572 720,36 € contre 20 779 749,36 € en 2016, soit une diminution de 1,0 % ;
- Section d'investissement : 6 486 370,65 € contre 5 232 008,36 € en 2016, soit une hausse de 24,0 %.

Hors virement à l'investissement, le volume budgétaire s'établit à 26 747 990,52 €, contre 25 465 045,92 € au budget 2016.

Dans les développements qui suivent, seuls les principaux chapitres budgétaires font l'objet d'une analyse.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au BP2017, les dépenses de fonctionnement (hors virement) augmentent de 0,1 % tandis que les recettes de même nature diminuent de 1,0 %. Le virement à l'investissement est en conséquence inférieur à celui dégagé au BP2016 (0,311 M€ contre 0,547 M€).

L'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement ressort quant à elle, respectivement, à + 0,3 % et - 1,3 %.

1/ Les dépenses réelles de fonctionnement

La mise en oeuvre du plan d'économies permet de stabiliser l'évolution des crédits à + 0,3 %. Hors dépenses exceptionnelles relatives au chantier de l'Hôtel de Ville, et nonobstant la progression mécanique de nombreux postes de charges, les crédits de dépenses diminuent de 0,4 %, soit une économie en volume estimée à 225 K€.

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses concourant au fonctionnement quotidien de l'activité communale et à la mise en oeuvre des services rendus à la population (achats de matériel, de services et de fournitures, prestations de maintenance, fluides, entretien des bâtiments, voies et réseaux, espaces verts, cantines scolaires, assurances, etc.). Il représente 20 % des dépenses de fonctionnement du budget.

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Chapitre 011	3,589	3,651	3,479	3,807	3,931
<i>évolution N/N-1</i>	<i>0,4%</i>	<i>1,7%</i>	<i>-4,7%</i>		<i>3,3%</i>

Après une diminution sensible des achats et charges externes en 2016, les crédits du chapitre sont présentés en hausse de 3,3 %. Hors chantier de l'Hôtel de Ville, ces derniers sont néanmoins stabilisés (+ 0,1 %), malgré les augmentations tarifaires affectant les contrats de services et de fournitures, en particulier d'énergie.

* Les principaux éléments impactant le chapitre à la hausse :

- Les frais de fonctionnement accessoires au chantier de restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville, au titre des assurances dommage-ouvrage et tous risques chantier, de la location des bâtiments modulaires et des déménagements (+ 120 K€) ;
- L'entretien des espaces verts communaux, afin de prendre en compte l'externalisation d'une partie des missions et l'augmentation des surfaces à traiter (+ 35 K€) ;
- L'organisation du Raid sportif (+ 18 K€), dont le financement sera en partie couvert par les droits d'inscription et le mécénat d'entreprises ;
- Les besoins en maintenance informatique, en lien avec le développement des plateformes numériques et le déploiement des portails usagers (+ 13 K€) ;
- L'évolution des frais en maintenance des voies et réseaux, notamment de l'éclairage public (+ 11 K€) ;
- La mission d'assistance à la gestion du contrat d'assurance du personnel (+ 10 K€) ;
- D'une manière générale, l'effet de la révision annuelle des prix des contrats de services et de fournitures.

* Les principaux éléments impactant le chapitre à la baisse :

- Les dépenses de fluides, dans la continuité du renouvellement des marchés de chauffage et d'électricité, de l'effet des travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti et, plus généralement, du suivi et de l'optimisation des consommations (- 52 K€) ;
- Les frais relatifs aux publications et aux catalogues et imprimés, avec l'évolution des supports de communication et le changement de périodicité de *Mosaïque* (- 21 K€) ;
- Les dépenses d'affranchissement et de télécommunications, en lien avec le développement de la dématérialisation et le renouvellement des marchés (- 9 K€) ;
- Le redimensionnement de certains postes de charges, dont ceux relatifs aux dépenses d'équipement, de fournitures et de matériaux (- 10 K€), et de transports collectifs (- 5 K€) ;
- La cotisation au FIPH (- 5 K€), à raison de l'augmentation du taux de travailleurs handicapés au sein des effectifs de la Ville ;
- L'optimisation de l'activités des services et des process, permettant la stabilisation globale de tous les autres postes de dépenses du chapitre.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 50 % du budget de fonctionnement de la collectivité. Ce chapitre fait l'objet, comme chaque année, d'une vigilance toute particulière.

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Chapitre 012	9,268	9,556	9,550	9,884	9,882
<i>évolution N/N-1</i>	5,5%	3,1%	-0,1%		0,0%

Après une baisse de la masse salariale en 2016, la déclinaison du plan d'économies permet d'absorber la hausse mécanique des charges de personnel et de stabiliser les crédits de dépenses du budget 2017.

* Les principaux éléments impactant le chapitre à la hausse :

- La nouvelle hausse de 0,6 % du point d'indice, après celle de 2016 (+ 80 K€) ;
- La mise en place du "Parcours professionnels, carrières et rémunérations" (+ 60 K€), dispositif ayant pour objet de moderniser la fonction publique de carrière par une refonte de la structure actuelle des grilles indiciaires (allongement des carrières, évolution des durées d'avancement, transformation de certaines primes en points d'indice, etc.) ;
- L'organisation de 4 scrutins électoraux, relatifs aux élections présidentielles et législatives (+ 28 K€)

On observe que la seule application de ces dispositifs légaux conduit à une augmentation spontanée de 1,8 % de la masse salariale.

* Les principaux éléments d'optimisation de la masse salariale :

- La poursuite de la réorganisation des services, favorisant la transversalité et la mutualisation des ressources ;
- La mobilité du personnel et l'externalisation de certaines missions ;
- La limitation des remplacements et des heures supplémentaires.

Les mesures d'optimisation des processus de travail s'appuient plus généralement sur l'adaptation du niveau de service à l'évolution des besoins et des priorités définies par la Ville.

Chapitre 014 - Atténuation de produits

Ce poste de charges est composé de l'attribution de compensation versée à la Métropole, du prélèvement SRU et, depuis 2012, de la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il représente 13 % des dépenses de fonctionnement du budget.

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Chapitre 014	2,286	2,384	2,333	2,332	2,465
<i>évolution N/N-1</i>	5,9%	4,3%	-2,1%		5,7%

Au BP2017, les crédits du chapitre sont en hausse de 5,7 %.

* Au titre du prélèvement SRU (+ 98 K€) : la Ville, annuellement, participe financièrement à la promotion du logement social, soit par le soutien financier accordé directement aux bailleurs sociaux, soit par le prélèvement SRU, dont le produit affecté est reversé à la Métropole. Le montant brut du prélèvement SRU est estimé à 268 K€, soit l'effort financier plancher désormais imposé à la commune. En 2017, en l'absence de subventions déductibles, le montant du prélèvement ne fera pas l'objet de réfections.

* Au titre du prélèvement FPIC (+ 35 K€) : malgré la stabilisation du volume national du fonds, l'achèvement de la carte intercommunale et la diminution significative du nombre d'EPCI modifieront la répartition des prélèvements entre ensembles intercommunaux. Au vu des premières simulations réalisées, le prélèvement à la charge de la Métropole de Lyon et de ses communes membres pourrait augmenter de plus de 15 %.

* Au titre de l'attribution de compensation versée à la Métropole (+ 0 K€) : ce reversement de fiscalité, destiné à neutraliser l'effet du transfert de la taxe professionnelle au Grand Lyon en 2003, devrait comme l'an passé s'établir à son montant plafond, soit 1,982 M€.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace principalement les subventions versées au CCAS, aux associations et aux écoles ainsi que les contributions aux organismes intercommunaux. Ces dépenses représentent 15 % du budget de fonctionnement de la commune.

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Chapitre 65	3,061	3,141	3,106	3,130	2,948
<i>évolution N/N-1</i>	3,3%	2,6%	-1,1%		-5,8%

Au BP 2017, l'évolution des crédits du chapitre ressort à - 5,7 %. Cette prévision repose notamment sur les éléments suivants :

- La diminution de la participation budgétaire au SAGYRC (- 125 K€) suite à la fiscalisation partielle de cette contribution, l'évolution étant neutre pour le contribuable du fait du retrait de la commune du syndicat AQUAVERT ;
- L'absence de Biennale de la danse en 2017 (-25 K€) ;
- Le changement de statut juridique de certaines associations intervenant pour l'animation des temps d'activités périscolaires (TAP), conduisant comptablement à enregistrer la participation communale au chapitre "charges à caractère général" (- 10 K€).

Hors ces éléments particuliers, les crédits du chapitre sont globalement stables (- 0,7 %) et font apparaître :

- Une stabilisation de la subvention au CCAS à hauteur de 1 250 K€, le plan d'économies ayant permis à la structure de retrouver durablement des marges de manoeuvre. Son budget annuel s'élève à environ 2 700 K€, auxquels s'ajoutent un budget annexe de 800 K€ dédié à la gestion de la résidence pour personnes âgées *Beausoleil*. La participation de la Ville représente ainsi près de 50 % des ressources de l'établissement, qui assure notamment l'offre d'accueil en matière de petite enfance et l'aide sociale aux familles ;
- Le maintien de l'enveloppe des subventions aux associations, à laquelle est intégrée, pour 70 K€, la participation préalablement versée par la commune à la Fédération régionale des MJC pour le financement du poste de direction de la MJC de Sainte-Foy. Cette évolution fait suite à la liquidation judiciaire de la Fédération et à la disparition du dispositif FONJEP. La participation afférente à ce dispositif est ainsi intégrée, pour un montant revu à la baisse, à la subvention de fonctionnement versée à la MJC de Sainte-Foy, en application de la nouvelle conventions d'objectifs et de moyens approuvée par délibération du 20 décembre 2016.

S'agissant des subventions et contributions, le vote du budget primitif 2017 emportera approbation :

- de la subvention au CCAS pour un montant de 1 250 000 € ;
- des crédits inscrits aux articles suivants pour la somme de 1 456 814 € :
 - Compte 65548 pour les contributions au SAGYRC, au Syndicat rhodanien de développement du câble, au Syndicat intercommunal de l'Aqueduc romain du Gier et à l'Entente interdépartementale pour la démoustication ;
 - Compte 65737 pour la subvention à la Chambre des métiers du Rhône ;
 - Compte 6574 au titre, d'une part, de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées et aux frais d'organisation des classes transplantées (selon modalités financières arrêtées par délibérations du 25 mai et 20 décembre 2016) et, d'autre part, de l'enveloppe globale des subventions à allouer aux associations. Au mois de mars, cette enveloppe fera l'objet d'attributions individuelles par le conseil municipal, après instruction des demandes de subventions adressées à la commune.

*L'annexe « subventions versées dans le cadre du vote du budget » (cf. **maquette budgétaire**) reprend le détail des contributions et subventions attribuées dans le cadre du vote du budget.*

Chapitre 66 - Charges financières

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Chapitre 66	0,170	0,175	0,158	0,175	0,163
<i>évolution N/N-1</i>	<i>68,5%</i>	<i>3,1%</i>	<i>-9,8%</i>		<i>-6,9%</i>

En l'absence de nouveaux emprunts mobilisés en 2016 et compte tenu tant du profil d'amortissement de l'encours de dette que du bas niveau des taux de marchés, les crédits relatifs aux intérêts de la dette sont prévus en baisse de 6,9 %.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Chapitre 67	0,064	0,010	0,011	0,121	0,110
<i>évolution N/N-1</i>	683,4%	-84,9%	8,2%		-9,0%

Ce chapitre retrace principalement les subventions versées par la Ville pour le financement des opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux, lesquelles sont prévues au budget à hauteur de 0,100 M€.

Total des dépenses réelles de fonctionnement

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Total dépenses de fonctionnement	18,438	18,917	18,637	19,525	19,576
<i>évolution N/N-1</i>	4,8%	2,6%	-1,5%		0,3%

En conclusion, par rapport au BP 2016, les crédits de dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0,3 %. Hors frais exceptionnels relatifs au chantier de l'Hôtel de Ville, l'évolution ressort - 0,4 %.

2/ Les recettes réelles de fonctionnement

Les crédits de recettes réelles de fonctionnement diminuent de 1,3 % au BP 2017. Hors impact du loyer capitalisé versé en 2016 par les Centres sociaux fidésiens au titre des espaces mis à leur disposition au Méridien (566 K€), l'évolution ressort à + 1,5 %, tirée principalement par le rebond des droits de mutations.

Cette faible progression des ressources communales s'explique par la baisse des dotations de l'État, en recul pour la sixième année consécutive.

Chapitre 70 - Produit des services et du domaine

Ce chapitre représente 8 % des recettes de fonctionnement du budget. Il regroupe les recettes « tarifaires » (restauration scolaire, bibliothèque, conservatoire de musique et de danse, piscine, accueil de loisirs, école municipale des sports, etc.) et domaniales (cimetière, occupations du domaine public, etc.).

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Chapitre 70	1,403	1,609	1,641	1,557	1,600
<i>évolution N/N-1</i>	10,1%	14,7%	2,0%		2,8%

Ce poste de recettes est orienté à la hausse, avec une évolution prévue à hauteur de + 2,8 %. Cette prévision tient compte de l'effet conjugué :

- de la revalorisation annuelle des tarifs ;
- de la hausse de la fréquentation sur certains équipements, en particulier pour la piscine municipale et les cantines scolaires ;

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre représente plus de 75 % des ressources annuelles de la Ville. Il est constitué, pour près de 90 %, par le produit des impôts locaux versés par les entreprises et les ménages fiscaux au titre des taxes foncières et de la taxe d'habitation. Pour les 10 % restant, il enregistre le produit de la fiscalité indirecte (droits de mutations, taxe sur l'électricité), de la dotation de solidarité communautaire et de divers droits et taxes (taxe sur la publicité, droits de place et de stationnement, etc.)

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Chapitre 73	15,117	15,467	15,861	15,518	15,996
<i>évolution N/N-1</i>	1,3%	2,3%	2,5%		3,1%

Les prévisions pour 2017 ont été arrêtées au vu des hypothèses suivantes :

- Une progression de 1,8 % du produit prévisionnel des impôts locaux 2016, tel qu'il a été notifié à la Ville (+ 269 K€ par rapport au BP 2016). A noter que, depuis la finalisation du budget, la commune a reçu notification du produit définitif 2016, lequel est inhabituellement inférieur au produit prévisionnel notifié. Cet écart s'explique par le maintien par l'Etat de la demi-part fiscale supplémentaire accordée aux personnes veuves, dont la suppression avait initialement été actée. La perte de produit fiscal correspondante sera compensée dans le cadre des dotations de compensation des exonérations fiscales à percevoir en 2017 ;
- Une inscription de droits de mutations à hauteur de 1 200 K€ (1 000 K€ au BP 2016), soit le produit prévisionnel attendu pour 2016 ;
- A défaut d'informations particulières, la dotation de solidarité communautaire est reconduite pour son montant 2016, soit 516 K€ ;
- Les crédits de recettes afférents à la taxe sur l'électricité sont fixés à hauteur du produit prévisionnel 2016, égal à l'inscription BP 2016, soit 345 K€. Il est rappelé que cette taxe est assise sur le volume des consommations d'électricité des entreprises et ménages fiscaux.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Ce chapitre regroupe les différentes dotations et participations destinées au financement des charges de fonctionnement de la commune. Il représente 13 % des recettes de la section, cette proportion ayant diminué de près de 9 points sur les quatre derniers exercices.

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Chapitre 74	4,012	3,494	2,969	2,822	2,590
<i>évolution N/N-1</i>	-11,1%	-12,9%	-15,0%		-8,2%

La diminution sans interruption depuis 2012 des recettes du chapitre se poursuit en 2017 sous l'effet du recul massif des concours financiers de l'État.

Les inscriptions 2017 prennent en compte les hypothèses suivantes :

- La ponction de 1 milliard d'euros opérée sur la DGF du bloc communal au titre de la contribution à l'effort de redressement des comptes nationaux, soit un prélèvement à la charge de la Ville estimé à 173 K€ (contre 345 K€ en 2016 et 2015, et 141 K€ en 2014) ;

- Outre cette contribution, la dotation forfaitaire de la commune, principale composante de la dotation globale de fonctionnement, sera comme chaque année prélevée afin d'alimenter les dotations de péréquation. A population constante, la baisse est estimée à 73 K€ ;
 - Les dotations de compensation des exonérations de taxes foncières et professionnelle, variables d'ajustement de l'enveloppe fermée des concours de l'État, diminueraient de l'ordre de 19 % (- 5 K€). Quant au montant de la dotation de compensation des exonérations de taxe d'habitation, son évolution dépendra de celle du montant des bases effectivement exonérées sur le territoire fidésien. Au stade de la finalisation du budget, faute d'éléments d'appréciation particuliers, cette dotation a été reconduite à hauteur du montant perçu en 2016. Toutefois, compte tenu de la perte de produit fiscal constatée en fin d'année suite à la décision de l'Etat de maintenir la demi-part fiscale supplémentaire au bénéfice des personnes veuves, cette attribution devrait augmenter sensiblement en 2017 ;
 - Le montant des habituelles variables d'ajustement de l'enveloppe fermée des concours de l'Etat n'étant plus suffisant pour alimenter le croissance des dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale en particulier) et celle, mécanique, de la dotation forfaitaire (financement de la démographie notamment), le fonds départemental de péréquation à la taxe professionnelle (FDPTP) intègre la liste de ces variables. En conséquence, l'attribution de la commune au titre du FDPTP pourrait diminuer de l'ordre de 75 % en 2017 (- 70 K€) ;
 - La baisse de 10 %, pour la troisième année consécutive, de la dotation nationale de péréquation (- 22 K€), la Ville n'étant plus éligible à cette enveloppe ;
 - La participation de la Métropole au financement du Conservatoire de Musique et de Danse, anticipée en baisse de 5 %, après la diminution de 7,5 % enregistrée en 2016 ;
 - Au titre des dotations et subventions relatives au financement de la réforme des rythmes scolaires, le budget prend en compte le fonds de soutien de l'État (75 K€) et la participation de la CAF (65 K€).

Au vu de ces éléments et par rapport aux crédits prévus au BP 2016, le chapitre enregistre une baisse de 8,2 % (- 232 K€).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre essentiellement le produit des loyers communaux.

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Chapitre 75	0,081	0,075	0,619	0,600	0,043
<i>évolution N/N-1</i>	17,6%	-7,0%	720,3%		-92,9%

La baisse des crédits s'explique par l'inscription au budget 2016 du loyer capitalisé des Centres sociaux fidésiens au titre des espaces mis à leur disposition au Méridien (566 K€).

Total des recettes de fonctionnement

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Total recettes de fonctionnement	20,990	20,854	21,251	20,641	20,374
évolution N/N-1	0,3%	-0,7%	1,9%		-1,3%

Par rapport au BP 2016, les crédits réels de recettes de fonctionnement enregistrent une baisse de 1,3 %. Hors impact du loyer capitalisé des CSF inscrit au budget 2016, les ressources communales progressent de 1,5 %. Cette évolution résulte de l'effet conjugué :

- de la baisse des dotations et participations (- 16,7 %) ;
- du rebond des droits de mutations (+ 20 %) ;
- de la croissance des autres recettes fiscales et d'activités (+ 2,0 %).

Epargne brute

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Recettes	20,99	20,85	21,25	20,64	20,37
Dépenses	18,44	18,92	18,64	19,53	19,58
Epargne brute	2,40	1,94	2,61	1,12	0,80
<i>Epargne brute hors loyer capitalisé CSF 2016</i>			2,05	0,55	

Pour la première fois depuis 2011, sous l'effet du plan d'économies mis en oeuvre par la municipalité, l'épargne brute se redresse en 2016, avec une hausse de l'ordre de 6 %. Au budget 2017, par rapport au budget 2016, celle-ci est prévue en baisse, sous l'effet des dépenses exceptionnelles liées au chantier de l'Hôtel de Ville et de la poursuite de la baisse massive des dotations de l'Etat.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, constituées principalement du remboursement en capital de la dette et des opérations d'équipement, se montent à 6,486 M€, en hausse de 24,0 % par rapport au BP 2016.

a) Le remboursement du capital de la dette

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Remboursement en capital de la dette hors CLTR	0,249	0,348	0,301	0,325	0,327
Remboursement en capital de la dette du CLTR	0,335	0,183	0,000	0,000	0,000
Total remboursement en capital de la dette	0,584	0,531	0,301	0,325	0,327

Les crédits inscrits au titre du remboursement en capital de la dette hors CLTR sont stables et permettraient à la Ville, si le rythme de décaissement des grands projets d'investissement le nécessitait, de mobiliser jusqu'à un million d'euros d'emprunts nouveaux.

b) Les dépenses d'équipement

<i>En M€</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2016	BP 2017
Programme accessibilité-restructuration Hôtel de Ville	0,020	0,023	0,037	0,400	0,700
Requalification La Plaine-Chantegrillet (stade et Groupes scolaires)	0,000	0,013	0,658	0,316	0,500
Réhabilitation de l'Eglise du Centre	0,000	0,000	0,000	0,020	0,050
Réhabilitation de la Résidence <i>Beausoleil</i>	0,000	0,000	0,000	0,350	0,500
Programme d'accessibilité générale	0,073	0,064	0,094	0,556	0,406
Programme de rénovation énergétique	0,000	0,003	0,277	0,402	0,466
Méridien et piscine	5,248	1,014	0,000	0,100	0,100
Autres dépenses d'équipement	2,117	1,193	1,129	2,890	2,927
Total dépenses réelles d'équipement (hors régie)	7,458	2,310	2,195	4,663	5,649

Au BP 2017, travaux en régie compris, les dépenses d'équipement sont inscrites pour 5,844 M€ contre 4,800 M€ en 2016, 5,452 M€ en 2015, 10,736 M€ en 2014 et 18,586 M€ en 2013.

Elles prennent en compte :

*** La requalification du quartier La Plaine-Chantegrillet**

Le projet de regroupement des deux écoles sur le site actuel du groupe scolaire La Plaine et le réaménagement du stade s'inscrit dans un projet plus large de requalification globale du quartier. Le stade a été entièrement réaménagé en 2016. Une enveloppe de 0,500 M€ est prévue au budget 2017 pour le démarrage des travaux du groupe scolaire.

*** Le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux**

- La mise en accessibilité et en sécurité de l'Hôtel de Ville : conformément à la délibération du 20 décembre 2016 relative à la situation des autorisations de programme, une enveloppe de 0,700 M€ est prévue au budget 2017 pour le démarrage des travaux.

- La mise en accessibilité des bâtiments communaux : conformément à l'Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) adopté par délibération du 24 septembre 2015, une enveloppe de 0,406 M€ est inscrite au budget pour les travaux à réaliser sur les gymnases Barlet et Plan du Loup, au groupe scolaire châtelain, ainsi qu'à la MJC et à la MCB.

*** Le programme de rénovation énergétique des bâtiments**

Après les travaux d'accessibilité réalisés en 2016 sur le site, une enveloppe de 0,466 M€ est prévue au budget pour poursuivre les travaux de performance énergétique sur le groupe scolaire Châtelain.

*** La réhabilitation et mise en accessibilité de la Résidence pour personnes âgées *Beausoleil***

Ce projet sera mené sous la maîtrise d'ouvrage de la société Alliade Habitat, propriétaire du bâtiment. La Ville participe au financement de l'opération, estimée à ce stade à 2,385 M€, par le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 0,500 M€.

*** La réhabilitation et mise en accessibilité de l'église du Centre**

Le budget 2017 intègre pour 0,050 M€ le financement des études de maîtrise d'oeuvre nécessaires aux travaux de réhabilitation des façades extérieures de l'église, à réaliser sur la période 2018-2019. Ces derniers précéderont les travaux de rénovation intérieure. Le coût global de l'opération est à ce stade estimé à 3,0 M€.

*** Le solde des opérations de construction de la piscine et du Méridien**

Au titre du règlement des derniers décomptes généraux définitifs relatifs aux travaux de construction du Méridien et de la piscine, une enveloppe de 100 000 € est prévue au budget.

*** Les autres opérations d'équipement**

Chaque année, dans le cadre de ses orientations pluriannuelles, la Ville élabore une programmation de travaux répondant à l'objectif d'entretien, de sécurisation du patrimoine bâti et d'amélioration du cadre de vie. En la matière, la Ville adapte son effort d'équipement courant en tenant compte des besoins du territoire et de la baisse de sa capacité d'investissement.

Hors les grandes opérations visées ci-avant, le programme d'équipement courant se traduit par l'inscription au budget d'un volume de crédits de 2,927 M€ :

- 0,711 M€ au titre des divers équipements et bâtiments, dont 0,222 M€ en direction du cimetière, notamment la réhabilitation de l'espace d'accueil, 0,097 M€ pour les opérations de mise en conformité électrique, incendie, VMC et ascenseurs, 0,060 M€ pour les diagnostics et travaux de désamiantage, 0,033 M€ au titre du solde de tout compte à verser au groupement de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de construction de l'Ellipse, 0,032 M€ pour la rénovation des chaufferies, 0,024 M€ pour la restauration des équipements de la tour Chappe, 0,015 M€ pour l'amélioration du réseau informatique des services municipaux (dont plan de numérisation des écoles) et 0,015 M€ au titre du plan de sécurisation des écoles et des crèches, budget spécifique qui s'ajoute au budget sécurité d'ores et déjà prévu pour un montant identique dans le cadre des interventions de mise en accessibilité ;
- 0,358 M€ au titre des équipements culturels, dont 0,190 M€ pour la sécurisation du pont-siphon de l'Aqueduc de Beaunant, 0,040 M€ pour la réfection du sol du théâtre de la MJC, et 0,056 M€ en direction de la bibliothèque pour le réaménagement de l'accueil, le développement des projets de numérisation et la poursuite de l'accroissement du fonds de livres et de DVD ;
- 0,340 M€ au titre des opérations foncières, dont 0,230 M€ de provisions pour la sécurisation de la balme des Santons et 0,100 M€ pour les acquisitions foncières ;
- 0,301 M€ au titre des équipements et sites sportifs, dont 0,145 M€ en direction des tennis municipaux pour la réfection de 3 courts et la mise en sécurité d'un mur de soutènement, 0,030 M€ pour le renouvellement des pare-ballon dans les stades et 0,030 M€ pour des travaux de ventilation au gymnase du Plan du Loup ;
- 0,297 M€ au titre de l'éclairage public et des travaux de voirie et réseaux divers, dont 0,050 M€ pour la mise au norme de l'éclairage public, 0,050 M€ pour l'extension du réseau électrique municipal dans le cadre du projet d'implantation de la clinique de soins de suite, 0,080 M€ pour l'enfouissement des réseaux situés chemin du Plan du Loup et carrefour Charcot/Foch, et 0,055 M€ de provisions pour travaux de voirie ;
- 0,264 M€ au titre des espaces verts, dont 0,078 M€ de travaux de sécurisation des murs de soutènement des parcs, 0,035 M€ pour la poursuite de l'aménagement des parcours forestiers au parc du Brûlet et 0,020 M€ pour la mise en conformité des aires de jeux d'enfants ;
- 0,169 M€ au titre des bâtiments scolaires, dont 0,090 M€ pour la réfection de la toiture et des sanitaires de l'école du Centre, en sus du budget consacré à la sécurisation des écoles et des crèches ;
- 0,166 M€ au titre des bâtiments sociaux, dont 0,120 M€ au titre des travaux de réhabilitation des crèches de Cuzieu ;
- 0,127 M€ au titre de l'investissement informatique, dont 0,100 M€ pour le développement des logiciels et systèmes d'informations, notamment pour le déploiement de la dématérialisation, et 0,028 M€ pour le plan d'équipement numérique des écoles ;
- 0,083 M€ au titre du Projet Nature, conduit sous maîtrise d'ouvrage communal en partenariat avec les communes d'Oullins et de la Mulatière (financement Métropole) ;
- 0,112 M€ au titre des dépenses diverses, dont 0,074 M€, pour les besoins en équipement du site de l'Hôtel de Ville et du Centre technique municipal, 0,015 M€ pour l'acquisition de véhicules, et 0,011 M€ pour la signalétique des pôles commerciaux.

A ces crédits, s'ajoute une enveloppe de 0,195 M€ pour le financement des travaux en régie à réaliser par les équipes du Centre technique municipal (écritures d'ordre), dont 0,057 M€ pour l'aménagement paysager des parcs, 0,040 M€ pour la réhabilitation des crèches de Cuzieu et 0,018 M€ pour la mise en accessibilité des ERP de 2ème catégorie.

Enfin, en sus de ces projets, il est rappelé que certaines opérations engagées en 2016 seront poursuivies ou achevées au cours de l'exercice 2017 (1,182 M€). Elles seront financées par report des crédits du budget 2016. En volume, il s'agit principalement des contrats de maîtrise d'œuvre et de travaux relatifs à l'opération de regroupement des écoles La Plaine-Chantegrillet (0,275 M€), aux programmes d'accessibilité (0,193 M€) et de rénovation énergétique (0,104 M€) des bâtiments, ainsi qu'aux interventions sur les voies et réseaux (0,143 M€), dont ceux nécessaires aux sanitaires publics du cimetière municipal.

Hors travaux en régie, les dépenses réelles d'équipement augmentent globalement de 21,1 %.

A ces dépenses réelles s'ajoutent, pour 0,307 M€ (0,239 M€ au BP 2016) les dépenses d'ordre relatives aux travaux en régie, et à la reprise des avances et frais d'études.

2/ Les recettes d'investissement

Les principales recettes réelles d'investissement du budget reposent sur :

- Un emprunt d'équilibre d'un montant de 4,785 M€ (3,289 M€ au BP 2016). Cette inscription sera minorée, en cours d'exercice, du montant des résultats antérieurs à reprendre au budget 2017 ;
- Le Fonds de compensation de la TVA, estimé à 0,325 M€ (0,350 M€ au BP 2016) au vu des dépenses d'équipement prévisionnelles 2016 ;
- Le financement de la Métropole pour la mise en œuvre du projet Nature, à hauteur de 0,055 M€ ;
- Le produit de la taxe d'aménagement, prévu pour un montant de 0,015 M€.

A ces recettes réelles s'ajoutent les recettes d'ordre, principalement constituées par :

- Les dotations aux amortissements et les reprises relatives aux avances et frais d'études pour un montant de 0,993 M€ (contre 0,808 M€ au BP 2016) ;
- Le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 0,311 M€ (contre 0,547 M€ au BP 2016).

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (3 voix contre et 6 abstentions),
APPROUVE le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes à
20 572 720,36 € en section fonctionnement et 6 486 370,65 € en section
d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI